

**Zone définie dans le PAG de la commune de Diekirch:**

- zone à caractère central
- périphérie d'agglomération
- délimitation du PAP
- Nombre d'étages pleins:
  - limite supérieure
  - limite inférieure et supérieure obligatoire
- Hauteur des constructions:
  - hauteur à la corniche de x m
  - hauteur à l'acrotère de x m
  - hauteur à la faîte de x m
- Types et dispositions des constructions:
  - constructions en ordre contigu
  - constructions en ordre non contigu
  - maisons isolées
  - maisons jumelées
  - maisons en bande
- Implantation des immeubles:
  - (mesuré à l'intérieur)
  - alignement obligatoire constructions principales
  - limite minima/maxima de surface constructible pour constructions principales
  - alignement obligatoire dépendances
  - limite minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances
  - limite maxima de surface constructible au r-d-ch pour annexe à la construction principale
  - limite maxima de surfaces constructibles pour constructions principales en sous-sol
  - surface stabilisée maximale
- Délimitation des lots / parcelles:
  - plan cadastral
  - limite bloc A et bloc B
  - délimitation de zones différentes
  - lots privés constructibles
  - terrains cédés à la commune

**Degré de mixité des fonctions:**

- pourcentage minimal de logements par immeuble
- pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- pourcentage obligatoire de logements par immeuble

**Espaces verts:**

- espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

**Voies de circulation:**

- rues
- aires de stationnement / emplacements publics
- chemins piétonniers, "piste cyclable"
- surface multifonctionnelle, niveau rez-de-chaussée

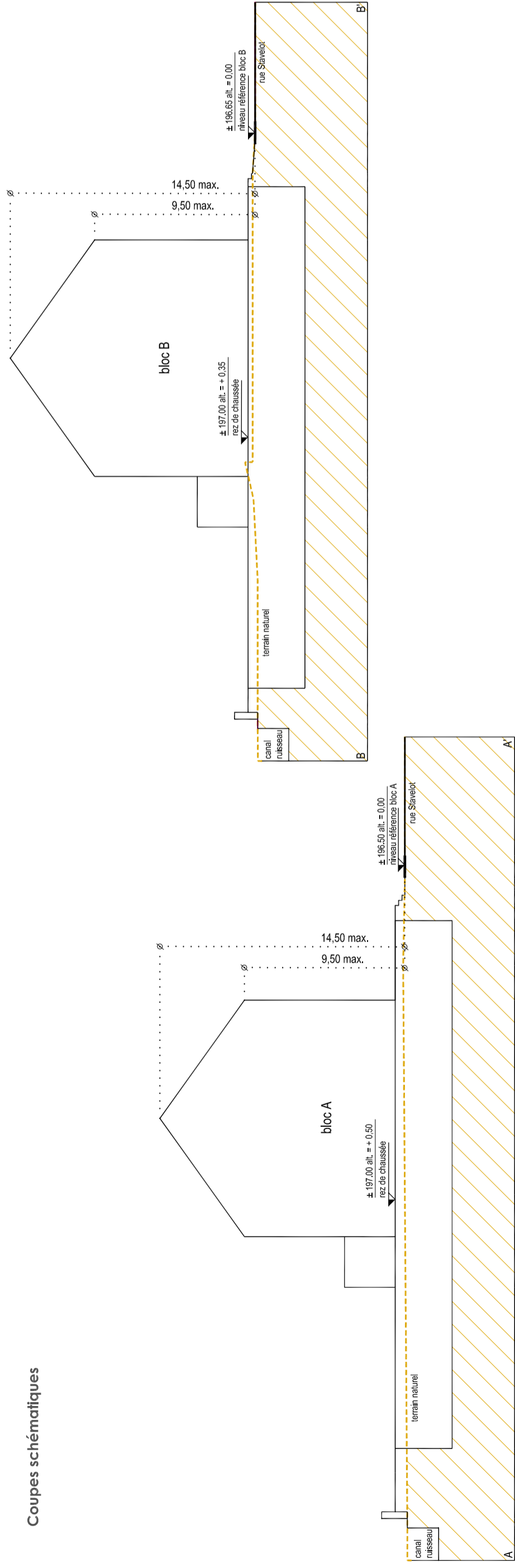
**Formes des Toitures:**

- orientation du faîte
- toiture plate
- toiture à x versants, degré d'inclinaison
- toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- muret (reconstruction partielle)

**Indications supplémentaires:**

- canalisation eaux usées (tracé indicatif)
- canalisation eaux pluviales (tracé indicatif)
- conduite d'eau (tracé indicatif)
- chauffage urbain (tracé indicatif)
- accès voitures
- accès piétons

**Coupes schématiques**



**Concept Conseil Communication**  
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à.r.l.  
3, bd. de l'Abbaté  
L-1124 Luxembourg  
Tél.: (+352) 26 66 41 29  
Fax: (+352) 26 66 41 27  
Mail: info@co3.lu

MAITRE D'OUVRAGE: **Eis Jean WUST SA**

PROJET: **Projet d'Aménagement Particulier "rue de Stavelot" / section A de Diekirch**

OBJET: partie graphique / prescriptions réglementaires

Modifications	de	Date	Indice
Modification Foncielle du PAP	TS	15.01.2019	A

Fond de plan: levé topographique Lux-Plan 2005 (situation juin 2008 inchangée)

Echelle:	Plan n°:	0627-01
Indice:	Date:	30.07.2008
Chef de projet:	Contrôle:	U. Truffner

Chaque modification entraîne des modifications dans les documents. Ce plan ne peut être imprimé à l'échelle 1:1000 sans l'autorisation écrite de l'auteur. L'urbanisme de l'avenir.